

Lundi le 26 Décembre 1817. 429

Ministère

de

l'Intérieur.

1^{re} Division.

Comptabilité Générale

3^e Bureau.

Monsieur le Directeur
Des le mensuel de la caisse
recue par l'Académie de Rome
publique de Rome sous la
gestion de M. Le Thier et sur
un 8000^{fr.} qui lui ont été avancés
en 1814.

930.

Monsieur, Vous avez été informé par ma
lettre du 11 de ce mois de la résolution que j'avais
prise, d'après la lettre de M. l'Ambassadeur de
France, de suspendre le remboursement de 8000^{fr.}
recue à titre de prêt ou de second par l'Académie en
1814 et d'appliquer cette somme, à ses besoins actuels.
Mais je vous prie de prendre exactement auprès de
M. Notati tous les renseignements et notes mandats qui
font la teneur de cette affaire, sur la teneur et la
manière dont il a été définitivement acquitté par
la caisse dite du Trésorier comme l'avait
d'abord indiqué à M. Le Thier fait par elle
du Mont de prêt comme la depuis annoncé M.
Le Ministre des affaires étrangères.

Je desirais savoir aujour en quoi ont pu consister
les autres mensuel et quel l'Académie aurait recue
du capital public de Rome et dont celle-ci
aurait été la dernière suivant votre lettre du 17^{juin}
dernier. Je vous prie de vous faire expliquer à quel
titre elle ont pu être recue et comment il se
fait qu'il n'en ait été question dans aucun
des comptes de votre prédécesseur.

Depuis ma dernière lettre précisée j'ai recue
L. 62 voté le 12 et 15 de ce mois. La dernière
n'étant relative qu'au remboursement de 8000^{fr.} qui
vient d'être suspendu, je ne répondrai qu'à la première
par la quelle vous remettez un état de situation de
l'établissement à la fin d'Octobre, qui se prolonge

A Monsieur Chévenin
Directeur de l'Académie de France à Rome.

ensuite jusqu'à la fin de l'année et ~~le 1^{er} de l'année~~ d'après
lequel il y avait un Débit qui s'élevait à environ 36,244,08
à cette époque.

Cette situation manque par sa base principale la Recette
annuelle de 80,000 environ doit être, y compris les 8000, et se peut
de 96,800 que l'on pourra exiger de M. Colonia, et que
je vous ai déjà recommandé de régler immédiatement avec
lui à la destination de son frais de banque à partir du 31
Mai 1816.

À l'égard de la dépense, en portant à elle de chaque
mois le prélevement de la recette que l'on me fait par,
que l'on ne pourra réellement faire, et en l'ajoutant ensuite
à cette même dépense il est évident que c'est commettre de
ce double compte qu'il a fallu retirer presque à chacun
des comptes de vous précédents et vous présenter sans
motif une masse de dépenses véritablement effrayante en la
comparant aux fonds mis à votre disposition pour y faire face.
La situation dans laquelle se trouve le Trésorier
pour a été remis, ne permettrait pas encore le rétablissement
de la caisse de la recette. Vous ne devez être occupé que de
ce que vous êtes obligé de payer à chaque lieu aux
termes du règlement sur ce compte et ne porter que pour
mémoire au compte général ce qui doit constituer le déficit
de ce compte.

Comme votre premier article de dépense était le
rapport de l'exécution de celle de 1816 doit être celui
de 29,250 montant du prélevement de la recette pendant le
1^{er} trimestre 1816.

Vous porterez ensuite en dépense ce que vous aurez
réellement payé tant pour le retour de 1816 que

pour celle de 1817. Tout le compte doit se composer à la fin
de l'année de la manière suivante:

En creance, 1 ^o M. 5469, 1 ^{er} article en Debit au 31 Mai 1816	
par M. de Chirel	5469, 10
2 ^o en prélevement de la 1 ^{re} année	2925, "
3 ^o & de celui de 1817 que l'on doit avoir	5021, "

Total	13415, 10

Et en Debit des payements à compte que l'on aura
faits et que l'on portera déjà à

	3018, "
Il sera donc en aux Etats dans le mois 1816	10397, 10

Mais ce Debit n'a rien d'inquietant puisque l'on
ne doit encore être tenu en 1818 qu'à ce qu'il y aura
d'exigible pour cet exercice.

Aux lettres pour finir toute les négociations d'aujourd'hui
votre Compte général de l'année et l'en recommander de
nouveau le règlement avec M. Colonia de 96,800 qui
doivent en faire la base.

J'ai l'honneur et Monsieur de vous adresser
l'assurance de ma considération

Le Ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur

Saint